

**ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES
RENOUVELLEMENT DU COLLÈGE DES USAGERS AU CONSEIL DE
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE "A"**

8 sièges à pourvoir

**SCRUTIN : LUNDI 23 OCTOBRE 2006 de 9h00 à 16h00
pour les étudiants des sites délocalisés**

Site d'AUCH :

Bâtiment commun BIO et GEA, Salle ATRIUM : 24, rue d'Embaquès 32000 AUCH

Site de CASTRES :

Hall principal département de Chimie : avenue Georges Pompidou 81100 CASTRES

Site d'ALBI :

CFA - Bâtiment UPS - 2^{ème} étage - Salle de Travail n°1 : 2, avenue Franchet d'Esperey 81000 ALBI

**SCRUTIN : MARDI 24 OCTOBRE 2006 de 9h00 à 16h00
pour les étudiants des sites toulousains**

Bureaux de vote de Toulouse - PONSAN : 115 route de Narbonne 31400 TOULOUSE

- Département Génie électrique et Informatique industrielle : salle des enseignants
- Département Gestion des entreprises et administrations : secrétariat du département
- Département Information communication : salle de la bibliothèque
- Département Mesures physiques
- Département Techniques de commercialisation

Bureaux de vote Toulouse - RANGUEUIL : avenue de Rangueil 31400 TOULOUSE

- Département Génie civil : salle 15 / 1^{er} étage / 129B avenue de Rangueil
- Département Génie mécanique et productique : foyer des étudiants / 133C avenue de Rangueil
- Département Gestion des entreprises et administrations : hall d'entrée / 133A avenue de Rangueil
- Département Informatique : salle du personnel / 133B avenue de Rangueil
- Département Génie chimique et Génie des procédés : hall d'entrée / 137 avenue de Rangueil

MODE DE SCRUTIN :

Les membres sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

DÉPÔT DES PROFESSIONS DE FOI :

Lundi 9 octobre 2006 de 9h00 à 16h00 au service de la scolarité de l'IUT Ponsan.

DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS (DÉPÔT OBLIGATOIRE) :

Lundi 16 octobre 2006 de 9h00 à 16h00 au service de la scolarité de l'IUT Ponsan.

- les listes de candidature devront comporter obligatoirement un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir.
- la carte d'étudiant de chaque candidat (ou sa photocopie) devra être présentée, accompagnée d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.

VOTE : IMPORTANT :

- se munir de sa carte d'étudiant.
- nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Toulouse, le 19 septembre 2006
Le President de l'Université

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser
au service de la scolarité de l'IUT Ponsan :

05.62.25.80.37

Professeur Jean-François SAUTEREAU